## Civilisation romaine

## M. Jean GAGÉ, professeur

Le cours du *mercredi* (14 leçons) a continué d'être consacré à des recherches critiques sur les débuts de la République, examen rigoureux des données annalistiques suivi, lorsque cela paraît possible, d'un essai de « reconstruction » ; plus exactement, d'un effort pour retrouver entre les faits institutionnels ou personnels, qui sont enregistrés, un enchaînement de causalité capable, soit de justifier leur authenticité, soit d'expliquer leur déformation dans la tradition.

Les enquêtes du cours précédent avaient mené jusqu'à l'épisode appelé bataille du lac Régille (sans doute 496 av. J.-C.) : l'épisode, terminal dans les leçons de 1969-1970, devenait le point de départ, chronologique et logique, de la nouvelle recherche. On avait souligné, dans le titre même, que les aventures personnalisées sous les noms respectifs de Coriolan et de Spurius Cassius, seraient étroitement replacées dans les réalités « agraires » et « militaires » du temps. Bien mieux : même si l'on tient la bataille du lac Régille pour un moment essentiel — un « tournant », si l'on veut — dans les relations entre deux systèmes politiques distincts, d'un côté l'Etat romain en ses débuts républicains, de l'autre la Confédération latine, le détail des événements ne s'explique que par la brusque et récente rupture (avec la chute des Tarquins à Rome) d'un système politique et militaire plus large, en lequel les parts respectives des Romains et des Latins étaient différentes, voire en lequel le tracé des frontières et l'appartenance de certaines terres soit à Rome, soit à des cités latines (comme Tusculum), pouvait rester indécis.

L'on ne s'est donc pas contenté, sur ce plan, de réexaminer le problème des relations entre Rome et la Ligue latine avant et après cet épisode. L'opinion courante, que l'annalistique romaine a menti en supposant anachroniquement une hégémonie romaine établie à l'époque royale, mérite sans doute cette rectification : au temps du roi Ancus Marcius (?), le caractère curieusement mouvant des populations et des terres entre une Rome avant tout « tibérine » et un monde latin présenté, assez contradictoirement, tantôt comme de *Prisci Latini*, tantôt comme de Latins classiques, correspond probablement à un état de peuplement et d'organisation fédérale du Latium

antérieur à celui de la Ligue historique, et représenté peut-être, à travers les listes conservées, par tel groupe des *Albenses*... Et le sort de villes disputées entre ce bon roi et des voisins, comme Politorium, avec prétendu « transfert » à Rome même de leurs habitants, n'est pas pure invention de la tradition romaine.

Une grande importance a été donnée, à travers tout le cours, à ce problème, presque ignoré par les modernes : la possible existence dans la population « urbaine » de la Rome d'environ 500 av. J.-C. (urbaine au sens de l'habitation sur les collines de l'Urbs, avec inscription dans quatre tribus spéciales), de véritables « réfugiés du Latium ». Ce problème n'a pas seulement une portée démographique ou ethnique; politiquement, son importance tient apparemment au rapport probable de ces éléments avec la composition de la « plèbe de l'Aventin » ; religieusement, à la possible spécificité de cultes, rapportés peut-être de cantons du Latium. On a depuis longtemps compris que l'importance de la religion de Cérès chez les plébéiens vivant difficilement sur l'Aventin, dans la 1re moitié du ve siècle, postulait chez eux, au moins chez leurs chefs, le souvenir ou la nostalgie d'un passé de vrais paysans : mais les terres desquelles ils rêvaient, dont ils espéraient au moins partager les récoltes, avaient-elles été des terres de l'ager Romanus, accaparées par les « patriciens », ou des terroirs du Latium, dépendant des cités de la ligue, ou à tout le moins d'un accord pacifique entre elles et le gouvernement de Rome ? — On a penché vers cette seconde explication, avec prudence.

Mais, tout d'abord, l'on a dû s'arrêter devant les divers paradoxes de la bataille du lac Régille.

Le premier est peut-être celui-ci : une Rome résolument républicaine, que nous sommes habitués à considérer comme de direction nettement « patricienne », affronte ce jour-là — non sans risque de défaite — un monde de Latins groupés autour de la dynastie des Tarquins, et eux-mêmes commandés par des oligarques comme Mamilius de Tusculum, gendre du tyran expulsé (?). Il faut croire que, dans le Latium, la politique des Tarquins avait tendu à faire pacte avec les principes maîtres des principales terres. Et l'on voit bien, par l'histoire de l'exécution du chef aricin Turnus Herdonius, que ce pacte sacrifiait des traditions latines plus populaires, ayant eu leurs propres cadres. Mais que peut représenter, auprès de ces chefs « tarquiniens » comme Mamilius, la présence de Sextus et de son groupe d'exsules ? - Le récit romain attribue à ce jeune homme une ruse machiavélique au service de son père le Superbe, une feinte lui ayant permis de s'introduire à Gabies et d'y abattre un régime de « notables » qui gênait les progrès du tyran étrusque. Les épisodes sont visiblement mélangés de fables; mais sans doute faut-il retenir que, vers la fin du vie siècle, les partisans des Tarquins au Latium ont liquidé, à leur profit, à la fois des clientèles populaires encadrées par des cultes superstitieux (génie d'une source, etc.) et le « système d'autorité » par lequel s'était illustrée l'ancienne Gabies.

Il s'ensuit que, entre l'armée romaine commandée par le dictateur (?) Postumius, troupe dynamique, exceptionnellement entraînée à l'effort de guerre, et la coalition officielle des Latins (où les cités de Tusculum et d'Aricie ont le rôle dirigeant), il doit y avoir des indécis, ou des sacrifiés ; d'où peut-être aussi des « ralliés ».

Précisément, la critique moderne a généralement contesté la vraisemblance des deux initiatives religieuses attribuées au dictateur Postumius : d'une part la consécration à Rome du culte des Dioscures (les « Castores »). sous le patronage duquel les equites auraient assuré la victoire romaine : d'autre part le vœu en l'honneur de Cérès, Liber et Libéra, Pour ce qui est des cavaliers, les recherches archéologiques se sont chargées depuis longtemps de montrer que l'influence des cultes dioscuriens de la Grande-Grèce avait parfaitement pu atteindre le Latium avant la fin du vie siècle, ce qu'a confirmé l'inscription découverte à Lavinium; à notre avis, des appariements gémellaires de jeunes cavaliers, tels qu'en représentent des plaques de terre-cuite du Latium étrusquisé, ont eu des raisons sociologiques, que les Papirii conservaient avec ténacité dans l'aristocratie romaine du temps des guerres samnites : la longue rivalité de ce clan avec celui des Quinctii, des Tusculans d'origine, avec aussi les Fabii, nous a paru refléter cette demi-rupture entre une société terrienne de Tusculum, dirigée par les Mamilii, dominés par des oligarques entourés de clientèles de paysans-fantassins, et la vieille société de type « gabin », fondée sur des liens de patronage différent et favorable aux noblesses cavalières. Jusque dans l'usage que font les Papirii au IVe siècle du consulat ou de la dictature (sans parler de leur participation à la création de la censura vers le milieu du ve siècle) se devine, selon nous, l'attachement à un système d'autorité plus ancien, où les détenteurs de l'imperium eussent eu une prise différente sur fantassins ou cavaliers.

Bref, la participation des equites Romani à la victoire romaine (sur les Latins) au lac Régille, nous est apparue plutôt comme un « ralliement » à l'Etat romain d'une noblesse cavalière restée jusqu'alors partagée entre les traditions étrusques (très favorables aux jeunesses cavalières, moyennant des affiliations spécifiques) et des intérêts au Latium. On s'est trouvé amené sur ce point capital à s'écarter de la doctrine défendue par le maître de Princeton, A. Alföldi, depuis plusieurs décades : celle d'une chevalerie composée essentiellement par les fils des patriciens romains au pouvoir (des objections ont été récemment formulées aussi par A. Momigliano, dont on a tenu compte).

Que dire du vœu du même « dictateur » Postumius en faveur de Cérès et de sa triade ? — Certes, la date donnée par la tradition pour la fondation

du premier « temple » n'est pas à l'abri des soupcons. Ce que l'on a rejeté comme illusoire, c'est l'argument d'après lequel un chef « patricien » comme Postumius n'eût pu vraisemblablement servir une cause religieuse aussi plébéienne. Nous nous sommes représenté ces chefs Postumii, ainsi que les premiers Valérii auxquels ils sont associés, comme de puissants magistri populi, au sens de chefs d'un populus spécifique (c'est-à-dire d'une jeunesse militaire), où la naissance patricienne est loin d'être le critère, nullement représentatif, donc, des préjugés proprement patriciens. Quant au culte de Cérès, à supposer qu'il fût indifférent à ce chef d'armée dont on nous dit qu'il était en proje à de tragiques difficultés de ravitaillement, quelques modernes, notamment R. Bloch, ont du moins pensé à un calcul destiné à affaiblir l'adversaire latin : quelque chose comme une evocatio, opération religieuse visant à faire servir Rome par une des divinités essentielles à ce peuple... Nous croyons à un enchaînement moins artificiel : d'une part, la quasi-fermeture de l'ancien port du Tibre, provoquée par la chute des Tarquins, le caractère étranger et quasi-ennemi donné pour assez longtemps par les Romains à la ripa Etrusca, ont bouleversé le système d'approvisionnement connu par la Rome royale — avec justement des facilités que la plèbe regrettait —, ramené donc les responsables romains à veiller sur les récoltes de la rive latine ; d'autre part, précisément les groupes de noblesse cavalière ayant leurs racines entre Ardée et Tusculum, inquiets des progrès de l'aristocratie agrarienne du type des Mamilii, se rapprochaient de Rome avec l'espoir de retrouver un régime alimentaire moins menacé (l'orge pour les chevaux constituant un spécifique problème « céréalien »). Aussi bien a-t-on eu l'occasion dans le même temps, à propos de la collusion de Spurius Maelius avec des « chevaliers » dans l'épisode de 439 av. J.-C., d'étudier de plus près ces aspects agraires et frumentaires d'une situation qui, à plusieurs reprises, a rapproché les intérêts des equites de ceux des plébéiens (article publié dans la revue Annales, 1er fasc. de 1970).

Certes, aucune de ces analyses n'est valable si l'on ne s'est d'abord assuré une définition acceptable de la plèbe. Les problèmes de fond, de l'origine de celle-ci, du caractère de ses représentants les « tribuns », etc., demeuraient en dehors du sujet du cours. Il fallait cependant essayer de comprendre pourquoi cette plebs, à un moment, se heurtait à l'arrogance d'un Marcius Coriolan, traitée par celle-ci de foule parasitaire; pourquoi, en un autre moment, elle se croyait « trahie » par un de ses leaders, Spurius Cassius? Pourquoi, surtout, en une société où tant de choses, financièrement et socialement parlant, dépendaient du « butin de guerre », la praeda, la plèbe romaine semble hésiter, ou élever des revendications contradictoires, entre un partage populaire des terres conquises, pour s'y établir et en vivre, ou un bénéfice indirect, lui assurant une part, quasi monnayée, de ces prises. Il a paru que les problèmes toujours controversés relatifs aux prétendues leges agrariae d'un Spurius Cassius ne pouvaient s'éclaircir — et par une

autre solution que l'invention sur le modèle des lois des Gracques! — que par l'examen attentif des enchaînements plus visibles gardés par Tite-Live pour la crise des années 418-413 av. J.-C.

Sortant temporairement du cadre chronologique choisi pour le cours (les 12 ou 15 premières années du ve siècle), l'on s'est donc arrêté avec curiosité aux épisodes qui, en cette autre décade, mettent en cause — autour d'une sorte de second Coriolan, qui est le Postumius lapidé par ses soldats! l'attribution des terres prises (sur les Eques?) à Pedum, à Labici et à Bolae : vieilles cités du Latium, devenues bourgades en face de Tusculum, mais défendues en temps de guerre par les Romains plutôt que par les Tusculans... La singulière rogatio Maecilia, attribuée par la tradition à deux tribuns, devait viser à rétablir de quelque façon des droits de la plèbe sur des terres pour lesquelles on se disputait, d'une part entre Latins et Eques, d'autre part entre Latins et Romains, depuis plus d'un demi-siècle; et, si cette proposition de loi a subi, dans l'annalistique, l'influence de la législation des Gracques — dans le vocabulaire au moins — elle nous ouvre un jour sur les formes qu'a dû prendre, tout au début du ve siècle, la revendication d'un Sicinius au nom des plébéiens de Rome, sur le « butin de Suessa » : de cette place aux confins volsques, l'on nous assure que, sous les rois, le butin qui arrivait au Capitole avait une part destinée à la plèbe, part régulièrement fixée... Or, pour réconcilier les plébéiens dans la difficile année 495, le consul Servilius permet aux debitores de s'enrôler et, avec l'armée ainsi formée, s'en va conquérir effectivement Suessa!

Sous ces épisodes, dont aucun ne peut, militairement, être pris à la lettre, l'on a cru retrouver la trace d'un usage social authentiquement ancien, celui-là même que Manlius Capitolinus, vers 386 av. J.-C. encore, prétendait faire revivre pour «libérer » les plébéiens endettés sur les fonds dits d'« or gaulois » gardés au Capitole (l'on a essayé d'expliquer cette coutume dans les Cahiers internat. de Sociologie de 1970, sous le titre « Rachetés par une rançon, ou libérés par une part de buttin? »).

Le recours à des méthodes sociologiques permettait, en la circonstance, de trouver une probable solution à l'équivoque de la tradition romaine sur la rançon payée au chef gaulois Brennus. Mais, plus généralement, l'analyse de ces problèmes nous a mené à admettre la substantielle authenticité de projets de *legs agrariae* pour le temps de Spurius Cassius, à la condition de donner au vocabulaire de l'ager publicus, et par suite aux clauses prévoyant sa reprise sur des usurpateurs, un sens précis, conforme aux réalités du temps : l'on a admis que, pour cet Etat romain, outillé pour la conquête, l'acquisition de terres enlevées à l'ennemi donnait lieu alors à un usage que la tradition romaine ultérieure a inévitablement confondu avec l'occupation des terres publiques par les familles patriciennes et à leur profit; cet usage consistait en une sorte de « propriété militaire collective », un groupe de combattants

devenant le propriétaire, ou au moins l'usufruitier, du terroir réellement conquis par lui. Il va de soi que, si Rome avait alors levé exclusivement une armée régulière de citoyens, parmi lesquels beaucoup de plébéiens, cette sorte d'attribution de « terre-butin » n'eût pas eu de sens, ou n'eût pas été praticable. Mais quel est le type de « commandement » par lequel Coriolan a conquis ses titres militaires exceptionnels? On le montre échouant dans sa candidature au consulat : il n'est ni tribunus militum, ni délégué par les magistrats comme legatus. Il lève lui-même ses hommes, se comporte en « féodal ». Peut-être applique-t-il, avant son passage formel chez les Volsques, des usages pratiqués chez ce peuple? — Il est loin, en tout cas, de représenter véritablement, pour la Rome de ce temps, le type du « patricien » que le droit public et les institutions présumées nous feraient attendre. Aussi bien son opposition à la plèbe dépasse-t-il le degré de celle du « Sénat » patricien.

Pour répondre à tant de problèmes, l'on a été conduit à regarder de plus près, d'une part la structure de cette plèbe de Rome, d'autre part la situation familiale des deux hommes qui, en des sens différents, cherchent à la servir ou à la briser.

Pour Spurius Cassius, ce qui nous est dit du rôle possible de son père dans son supplice (?), voir des immunités accordées à ses fils (?) après sa condamnation, comme les hésitations de la tradition quant à son rang et à ses fonctions (tribun de la plèbe ou consul? — charges formellement contradictoires), nous ont paru contrefaire sa situation de fils de famille forclos d'une fortune patrimoniale. Il y a chez lui quelque chose d'un prodigus (au sens le plus ancien), et le nom même de Cassius mériterait une enquête. L'autre aspect singulier de son aventure nous a paru exprimé, à travers des anachronismes, par la dualité Cérès-Tellus; après avoir, nous dit-on, fondé le temple de la triade cérérienne, il succombe comme un sacer voué à Tellus. Il ne nous a pas paru sans signification que les textes annalistiques distinguent pour le début du ve siècle, comme deux quartiers différents de l'agitation plébéienne, l'Aventin et les Esquilies. — A plusieurs égards, Spurius Cassius, partisan d'un accord avec les Latins, voire d'une association des Herniques, représente une défense élargie des revendications plébéiennes; car celles-ci portaient sur des terres ressortissant en fait à la Ligue latine. Au reste, il est frappant que, de ce traité avec les Latins qu'il aurait signé — le foedus Cassianum, toujours si controversé — nous ait été conservée avant tout la clause concernant le partage de la praeda : de ce partage continuaient de dépendre plusieurs des revendications essentielles et permanentes de la plèbe.

Inverse, sur tous ces sujets, nous est apparue la situation de Coriolan : on le voit justement, aussitôt après son passage célèbre chez les Volsques, s'attaquer à la fois méthodiquement et avec rage à toutes les bourgades pour nous latines, et non romaines : Bolae, Pedum, Labici, etc. — Vérification

faite, il s'agit de celles dont le territoire est objet de revendications ou de projets d'établissement coloniaire vers 418-413. Coriolan poursuit donc, au Latium, soit des « alliés » de la plèbe romaine, soit plutôt les terroirs où celle-ci a des intérêts, des titres anciens peut-être...

Une tradition édifiante romaine, portée plusieurs fois jusqu'au théâtre, a présenté ce hobereau, devenu traître à sa « patrie », comme un « fils de famille », sauvé de la déchéance définitive par les vertus matronales de sa vieille mère et de sa jeune femme : sur l'estrade d'où, aux frontières romanovolsques, il menaçait ses compatriotes, n'avait-il pas dû céder — pratiquement déposer les armes — devant les allocutions et les larmes de Veturia, et de Volumnia tenant dans ses bras ses deux enfants?

L'on avait déjà, à plusieurs reprises (dans nos Matronalia de la collection « Latomus », et dans la Rev. de Philol. de 1961), exprimé le soupçon que ces deux figures féminines, prétendues mère et femme de Coriolan, aient été confondues par la tradition romaine avec des noms, rituels sinon divins, employés dans le culte de Fortuna Muliebris, et développé d'autre part une suggestion de W. Otto, sur l'influence possible du culte volsque des deux Fortunes d'Antium. Le caractère binaire du culte de F. Muliebris s'exprime à travers une curieuse dualité de statues de culte. Les noms appliqués aux parentes de Coriolan, en tenant compte de confusions ou de variantes sincères de nos textes, sont en fait trois, et même quatre, en comptant le personnage de Valéria, inspiratrice de l'« ambassade des femmes » dans la narration de Denys d'Halicarnasse. L'on a essayé d'approfondir l'explication déjà proposée en regardant le rapport des Fortunes anciennes avec le passage d'une frontière (chez Strabon sont mentionnées deux images de Fortune qui se trouvaient des deux côtés de la via Latina nova, pour qui sortait de Calès) : le plus probable est que, livré à une cérémonie réglée d'« excommunication » qui devait pour le moins diminuer le terrifiant pouvoir dont il paraissait chargé (grâce à une propagande autour des Fortunes d'Antium, croyons-nous), Coriolan a été mis en présence de figures cultuelles représentant les divers aspects d'une divinité féminine, puissante sur les moissons qu'il avait méprisées. L'important serait de vérifier si, en ce pays volsque où aurait été conservée sa mémoire (autour d'un mausolée ?), l'« homme de Corioli », dès le début sans doute un « frontalier », n'a pas été quelque temps investi superstitieusement par les deux Fortunes d'Antium.

Une question générale, très difficile, pesait sur toutes les enquêtes : quel était le régime de la terre en ces années? Et en quel rapport la première répartition en « tribus » a-t-elle été avec les conflits agraires et sociaux? — Pour ce qui est de la plèbe romaine, l'on a supposé que ses premiers mouvements séditieux, en 495-494, avaient pu suivre une mesure, pour nous non datée et obscure, la répartissant entre quatre tribus urbanae. — Un problème précis de « circulation des grains » devait se poser, les citoyens

inscrits dans les tribus rustiques, et surtout les « clients » des maîtres patriciens, ayant sans doute, dans l'accès à des greniers, des avantages que la plèbe urbaine leur enviait. Cette analyse amenait inévitablement, à la fin du cours, à reprendre d'ensemble tout le dossier de ce qui est appelé dans nos textes le frumentum Siculum (un mémoire sera publié en revue). D'une part de graves invraisemblances dans les données de l'annalistique romaine prêtant à des « tyrans » de Sicile (qui jamais n'ont le pouvoir à Syracuse à la date indiquée) des envois de grain, et gratuits, à l'Etat romain pour remédier à des disettes dont souffre surtout la plèbe ; d'autre part, à Rome même, des contradictions insoutenables dans le mécanisme de distribution de ce grain, ou d'indemnisation (Sp. Cassius se serait rendu impopulaire en offrant de « rembourser » aux plébéiens le prix qu'on lui avait fait payer : n'a-t-il pas plutôt proposé de remplacer cet usage par une allocation permettant d'acheter du blé autre que « sicule » ?). Aussi avait-on émis dès 1951 (dans le Bull. de la Fac. des Lettres de Strasbourg, p. 347-359) l'idée que cette tradition devait être révisée, que ces chargements de grain n'avaient été amenés à Rome que de cantons du Latium restés sujets à un régime dit « sicule », et que les parallèles très précis constatés par le ve siècle entre l'histoire de la Sicile syracusaine et le Latium romain tenaient à un passé sicule en partie commun.

La question ainsi posée n'est naturellement pas susceptible d'une réponse nette et exclusive. L'on a seulement commencé de vérifier le possible rapport, et avec ce passé sicule et avec l'origine des chargements de « blé sicule », de certains cantons de la région S.-E. du Latium, disputés par les Volsques, saccagés par Coriolan pour humilier la plèbe de Rome. L'on a admis que les Volsques d'Antium, lorsqu'ils sont représentés saisissant les convois de Sicile, interceptaient en fait des chargements faits dans leur voisinage et sur lesquels ils prétendaient avoir des droits. Surtout, l'on s'est servi de l'histoire de l'ager disputé en 466 entre Ardée et Aricie, annexé à Rome sur la demande du plébéien Scaptius, comme appartenant à Rome depuis la « guerre de Corioli » (vers 491), pour essayer de retrouver l'arrière-plan proto-historique de ces problèmes pour ainsi dire « agro-militaires »; Scaptius correspond au nom d'une tribu rurale ultérieurement fondée, et à celui d'une très ancienne bourgade du Latium, détruite ou oubliée par la nouvelle Confédération latine. Il nous a paru que Coriolan s'était obstiné à faire de ces cantons un fief personnel, réservé à des compagnons d'armes et à lui, pour la raison même que des plébéiens, peut-être descendants réels ou réfugiés du Latium, avaient essayé de s'en faire attribuer au moins une part des récoltes.

On continuait dans le cours du *jeudi* (14 leçons) de traiter des *Problèmes orientaux* dans la politique impériale : l'enquête, terminée l'année précédente sur le règne de Domitien, repartait cette année avec l'avènement de Trajan et a été menée jusqu'à la guerre parthique de Lucius Vérus, inclusivement, soit de 96 à 166 ap. J.-C.

Le problème juif n'était pas au centre de l'étude autant que pour la période précédente; quoique, sous Hadrien, la guerre de Bar-Kokba, en Palestine même, ait formé un second nœud dramatique important, et que, à bien regarder, la préoccupation d'isoler ou de faire reculer le judaïsme apparaisse, avant même cette révolte, comme sous-jacente à plusieurs tendances de la politique de cet empereur.

Il y avait naturellement lieu d'essayer de comprendre d'abord comment un empereur aussi solidement latin que Trajan, qui paraissait destiné dès son avènement à achever la domination romaine en Occident, en contrôlant l'hellénisme avec un ton de supériorité, parfois (p. ex. dans une de ses réponses à Pline : gymnasiis indulgent Graeculi...), s'est trouvé amené à ouvrir en Orient, avec sa campagne de 114-117 contre les Parthes, et ses annexions outrancières, une ère nouvelle, aux problèmes plus compliqués, dans tout l'Orient romain. Sans forcer la portée d'un témoignage alexandrin (dans les Actes du « martyr » Hermaïskos) sur la faveur que Trajan et surtout sa femme Plotine auraient accordée systématiquement à des conseillers juifs, en plein Conseil impérial (sic), on devait s'attendre à un refroidissement du nouveau régime à l'égard du Serapeum d'Alexandrie et de l'ensemble de la propagande isiaque et sérapiste, si privilégiée sous les Flaviens.

Il eût été imprudent pour Trajan, de toute évidence, d'entreprendre sa grande campagne orientale sans s'être assuré l'appui des principaux sanctuaires de l'Orient; à en juger par les séries monétaires frappées à Alexandrie, des relations normales furent affichées. Quant à la part des thèmes religieux dans la propagande qui entoura le conquérant, les études récentes de R. Turcan (sur les Sarcophages à représent. dionysiaques) invitent à prendre au sérieux le rôle des mystères de Dionysos (à notre avis, le « cep de vigne » envoyé, en guise d'oracle, par les prêtres d'Héliopolis, allait dans le même sens, ou offrait une transaction syrienne); jamais, pas plus que les thèmes héracléens qui accompagnaient Trajan depuis sa patrie proche de Gadès, au point de former une « politique religieuse », capable d'agir positivement sur les projets politiques ou sur les cultes officiels. Ce que nous savons des gestes religieux de Trajan en Syrie — au moins jusqu'au tremblement de terre d'Antioche — exprime un conformisme païen tout officiel.

Cette terrible catastrophe qui frappa la grande ville de l'Oronte a pu changer les choses, tant elle mettait de superstitions en branle, de remèdes religieux à l'épreuve. Nous avons cru, dans un ouvrage récent (Basileia, chap. IV), expliquer par ce contexte l'historicité du singulier oracle livré par le sanctuaire d'Héliopolis, et rendre un sens acceptable à un passage de Málalas, plein de contresens. L'on a cherché, en ce cours, à préciser le rapport entre les opérations militaires ou diplomatiques de Trajan (ces dernières trop négligées, de l'aveu de Fronton) et les attitudes des milieux syriens, selon qu'ils étaient tout grecs, comme à Daphné, ou — comme

justement à Héliopolis — mêlant à une grande fidélité aux armes romaines une originalité religieuse à fond sémitique. Les inscriptions latines d'Héliopolis (commodément accessibles dans le recueil des *Inscr. grecq. et lat. de Syrie*, vol. de la Beqa, publié par Coquais-Rey), pour le II° siècle, permettent de deviner quels informateurs l'empereur trouvait en cette « colonie », tant sur les problèmes syriens que sur ceux du judaïsme.

L'exacte chronologie de la Guerre Parthique de Trajan laisse à désirer, malgré l'effort déployé de l'Essai de Julien Guey à l'ouvrage plus récent de F. Lepper; un progrès relatif a été accompli dans l'identification des petits princes avec lesquels l'empereur eut affaire, vassaux ou ennemis, en Mésopotamie (grâce, notamment aux découvertes de Hatra). L'obscurité demeure sur un problème essentiel: quelles furent les causes des révoltes qui éclatèrent dans les pays annexés, chez les Orientaux eux-mêmes, en 116? — Surtout, en quel rapport avec ces insurrections se trouva la révolte juive, commencée entre Chypre et la Cyrénaïque, cauchemar pour Hadrien à son avènement, désastre grave à cause des destructions matérielles mêmes, pour la Cyrénaïque et pour Alexandrie?

On a essayé de préciser la part de responsabilité qu'a pu avoir, aux origines de ce soulèvement — contre un empereur « projuif » ! — le rôle de Lusius Quiétus, le chef de cavalerie promu par Trajan et investi du commandement en Mésopotamie puis en Palestine. Quoique, comme pour les révoltes indigènes, le facteur économique (mécontentement contre le *tributum* imposé, contre les taxes commerciales, etc.) ait sans doute été plus déterminant que le facteur proprement religieux, il y a apparence que, à tort ou à raison, le bruit courut parmi les communautés juives que Trajan s'était retourné contre elles, ou leur faisait payer trop cher leur loyauté (les traditions talmudiques sur le « jour de Trajan » orientent en ce sens).

Compte tenu de ces faits, qui pesaient sur son avènement, sans qu'il y eût de responsabilité, la politique développée en Orient par Hadrien a fait l'objet d'examens détaillés. On n'y pouvait naturellement oublier le tableau de la Syrie, Palmyre comprise, entre 117 et 161, l'aspect brillant d'une civilisation où la paix étendait tous les jours les avantages commerciaux de l'Empire romain au delà de l'Euphrate avec les bénéfices des marchands syriens, et le prestige religieux des Augustes eux-mêmes avec l'implantation, dans leur entrepôt de Vologésias, d'un temple fondé par les caravaniers palmy-réniens.

Tous ces éléments étant donnés, il restait à comprendre comment et pourquoi l'hellénisme essentiel d'Hadrien, coloré d'influences égyptiennes précises, a précipité en Palestine le conflit suprême avec le réduit juif : la guerre de Bar-Kokba. Cette guerre elle-même, sur laquelle les textes classiques disent si peu, nous est mieux connue depuis les récentes fouilles

israéliennes de Masada : l'exploration des ruines de l'ancienne forteresse d'Hérode, réutilisée par les insurgés, les documents écrits retrouvés dans les grottes voisines, permettent aujourd'hui, non seulement de préciser l'évolution de la guerre sanglante vers ces derniers refuges, mais la manière dont Bar-Kokba et son état-major exerçaient leur pouvoir, en principe le gouvernement régulier de la nation juive par un Roi temporel reconnu comme Messie...

Beaucoup de choses, en ces développements, paraissent remonter à des mesures ou des projets d'Hadrien conçus durant son voyage de 130 en Syrie et Egypte (une étude de S. Follet, dans la Revue Philol. de 1968, a apporté des remarques intéressantes, sans prouver la réalité d'un « second voyage » en Egypte): surtout, naturellement, sa décision de fonder sur le site du Temple, à Jérusalem, une colonie appelée Aelia Capitolina... Un enchaînement réel, qu'il n'est pas nécessaire de rendre plus rigoureux, mène du voyage d'Hadrien en Egypte et de sa remontée du Nil dans l'été et automne 130 à cette crise palestinienne : partie de chasse au lion dans l'oasis de Libye, dont la célébration poétique devait valoir à Pancratès une pension au Musée; visite de Thèbes et arrêt devant le Colosse de Memnon, où une directe descendante du Balbillus de Néron, Julia Balbilla, endoctrina habilement l'empereur et l'impératrice Sabine... (voir les épigrammes dans le recueil des frères Bernand). Dans l'intervalle, Antinoos, le «favori » bithynien, s'était noyé dans le Nil, et Hadrien avait décidé de fonder là une ville en son nom. Mysticisme à tendance héliolatrique, goût du rôle de « fondateur » ; Hadrien a trouvé en ce voyage la formule définitive de sa culture, les secrets égyptiens se greffant sur sa passion d'hellénisme. Une génération avant Harnouphis l'hiérogrammate, dont Marc-Aurèle allait accepter les services rituels et les juger compatibles (à travers certain culte d'Hermès) avec la cosmologie stoïcienne, nous voyons le plus atticisant des Césars s'approcher de secrets de magie gréco-égyptienne. Un tel rapprochement, au temps de Néron et sous l'influence de Balbillus, avait comme préparé la première guerre juive.

A Cyrène dans le même temps, Hadrien déployait un zèle de fondateur ouvertement touné vers le pur hellénisme, voire vers ses nuances doriennes; et à Antinoopolis même les thèmes grecs étaient systématiquement encouragés. C'est dans la manière dont Hadrien conçut la propagande hellénique en pays syrien et arabe que l'on perçoit le mieux les causes profondes du conflit qui allait dresser contre lui Bar-Kokba: dans l'Arabie des Nabatéens, récemment conquise par Trajan et organisée par lui en boulevard militaire, garantissant une route commerciale, il propagea, à coup de subventions et de flatteries, le plus urbain des hellénismes: les fouilles de Gérasa ont montré comment cet ancien caravansérail avait pris toutes les apparences d'une cité grecque, avec agora, gymnase, portiques, etc. L'on sait que ce type d'archi-

tecture et de confort, dont le modèle vivant était donné par Antioche, est brillamment adopté alors par Palmyre, pseudo-colonie d'Hadrien, elle aussi... Quoique, en ces synthèses, les traditions sémitiques et les helléniques soient heureusement fondues, quelque chose, dans ces régions transjordaniennes, prépare sans doute l'éclat de colère gardé dans les *Oracula Sibyllina*, XIII, 64-73, contre les portiques et les places trop neuves d'une Bostra, d'une Philippopolis...

Au nord de cet ensemble oriental, une fenêtre a nécessairement été ouverte, en deux leçons, sur les problèmes de la Mer Noire, de la défense des villes grecques et de la protection du royaume du Bosphore Cimmérien de Trajan à Antonin. Embrouillée encore sur des questions d'organisation comme la chronologie des premiers Pontarques (du Pont Gauche) et la succession des rois à Panticapée, l'étude est vivement illuminée par le rôle d'inspecteur fort intelligent qu'Hadrien confia à l'historien Arrien nommé légat de Cappadoce : en suivant à travers son *Périple* les étapes de la tournée d'inspection d'Arrien, en utilisant aussi les données de sa *Tactique*, l'on a obtenu comme la contrepartie symétrique de la fameuse inspection faite par Hadrien lui-même à la garnison de Numidie : le soin dans le choix des inspecteurs et des agents était visiblement à la hauteur des exigences du style d'entraînement.

Une enquête sur l'état des principautés sud-caucasiennes, des Hibères et des Albains, aurait été menée plus loin, si les difficultés bibliographiques ne l'avaient freinée (inscriptions nouvelles, encore insuffisamment éclaircies, dans les récents Actes du Congrès des Orientalistes, de Moscou; rapport de M<sup>me</sup> Trever, etc.). Du moins a-t-on essayé de camper la figure originale, à la fois fastueuse et rusée, du roi des Hibères Pharasmanes, en commentant le fragment des Fasti Ostienses concernant la réception de ce prince à Rome, au début du règne d'Antonin. S'est-il agi pour cet empereur de rendre — ou d'agrandir — pour Pharasmanès un royaume qui lui aurait été quelque temps « enlevé » ? — A la restitution [regnum], devant le verbe reddidit conservé sur le fragment d'Ostie, nous préférerions [officia], et comprendre que le roi hibère vint « rendre ses devoirs » (de vassal) à l'Auguste. Mais il y a doute, et il faudra peut-être compter sur les sources orientales, plutôt que sur les gréco-romaines, pour savoir plus exactement en quoi consista, à la fin du règne qu'Hadrien, cette « alerte aux Alains » qui provoqua à la fois la tension des relations avec Pharasmanès et la rédaction par Arrien, sur place dans les avant-postes de Cappadoce, de son Ektaxis.

Les dernières leçons du cours ont naturellement été réservées à l'étude de la guerre parthique de Lucius Vérus. Peu d'épisodes de l'histoire impériale offrent au moderne un contraste aussi navrant entre l'évidente ampleur, ou la gravité, des faits militaires et diplomatiques et la pauvreté des données historiographiques. C'est que le mouvement de la Seconde Sophistique, qui battait son plein dans tout le monde romain et surtout dans les provinces

d'Asie Mineure, s'est passionné pour cet illusoire prolongement des Guerres Médiques, en s'aveuglant sur l'arrière-plan économique souvent très cru, et sur les facteurs religieux au moins complexes; et la grande ville grecque de Séleucie sur le Tigre, incendiée par l'armée de Vérus, a tragiquement payé ces contradictions. Lucien, dans son traité Sur la manière d'écrire l'histoire, n'a probablement rien inventé des multiples essais superficiels, allant de la boursoufflure épique au prosaïsme indigent, inspirés tout aussitôt par les victoires romaines à de petits auteurs. Les fouilles de Doura-Europos ont du moins éclairé un aspect des campagnes. Quelques fragments d'une inscription de Carthage, publiés par G. Ch. Picard, semblent se rapporter à l'offensive en Médie, qui s'ajouta à cette guerre. Les essais de traité historique de Fronton, dans leurs fragments conservés, avouent les difficultés de l'entreprise, les revers initiaux, le rôle de quelques bons généraux, tout en se gâtant par la comparaison artificielle avec la guerre de Trajan.

L'on a consacré à dessein toute une enquête à l'histoire de la « peste que l'armée de L. Vérus paraît avoir rapportée de Mésopotamie, et qui donna naturellement lieu à des versions superstitieuses. Ce qui a retenu l'attention, sans que des conclusions bien positives puissent être tirées, c'est l'insistance périlleuse avec laquelle, avant cette épidémie, des maîtres de la Seconde Sophistique tels qu'Aelius Aristide en Ionie, Apulée en Afrique, s'étaient voués quasi personnellement au dieu-guérisseur Esculape; de troubles tentatives de magie médicale paraissent avoir compliqué la tâche des quelques rares observateurs au vrai métier de médecins, comme Galien. Le mouvement nous a paru répercuter de façon singulière à Lambèse, vers 166-169, dans l'enceinte d'un sanctuaire d'Esculape fondé peu auparavant.

Aucune conclusion proprement dite n'était prévue par un cours qui sera continué jusqu'au milieu du III° siècle. Mais, en nous arrêtant dans une dernière leçon sur l'usurpation tentée par Avidius Cassius, en 175, nous avons rencontré à la fois les fruits amers de la campagne de Lucius Vérus et les problèmes épineux de la critique de l'Histoire Auguste : malgré la particulière médiocrité des « Vies secondaires », quelques éléments sont historiques dans la biographie de cet Avidius (sa situation familiale notamment). Il est possible qu'il soit le César promu par ses soldats, qui, d'après un papyrus, a essayé de rallier aussitôt des notables d'Egypte (cf. Journ. of Rom. Studies de 1970).

## **PUBLICATIONS**

Le professeur a préparé, sur la demande des Editions Payot, une 2° édition remise à jour (24 pages de Compléments ou rectifications à la fin du volume — sorti en avril 1971) de son ouvrage, Les classes sociales dans l'Empire romain.

Il a publié des études en plusieurs périodiques :

- Rachetés par une « rançon » ou libérés par une part de butin ? (dans les Cahiers internationaux de Sociologie de 1970);
- Ascension et disgrâce d'un cavalier dalmate sous Marc-Aurèle (dans les Mélanges Marcel Durry, vol. XLVII bis de la Rev. des Etudes latines, 1970);
- Antécédents méditerranéens de deux dévotions marines du Portugal [dans le Bull. des Etudes Portug. (de l'Institut français de Lisbonne) de 1970].

Il a participé, avec P. Wuilleumier, M. Leglay et H. G. Pflaum, à la rédaction de l'*Année épigraphique* 1969-1970 (sortie en librairie prévue pour la fin de 1971).